



FORMULAIRE D'ADHÉSION : MEMBRES ACTIFS (VOTANTS) – INSTITUTIONS MUSÉALES

Nouvelle adhésion Renouvellement

Nom du représentant comme membre institutionnel

M. M^{me} Nom _____ Prénom _____

Titre _____

Département ou service _____

Institution (nom du lieu de visite ouvert au public) _____

Adresse municipale _____

Ville _____ Code postal _____

Téléphone _____ Télécopieur _____

Courriel _____ Site Web _____

Coordonnées pour la facturation (si différentes de l'institution)

Nom (entité administrative ou corporation) _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____

Frais d'administration : 100 \$

Ces frais sont exigés pour toute nouvelle adhésion d'un membre institutionnel. En cas d'interruption de votre adhésion à la SMQ, ces frais d'administration seront exigés de nouveau pour réactiver votre dossier.

Cotisation annuelle

La cotisation pour l'adhésion institutionnelle est calculée selon le dernier budget d'opération annuel de votre institution. Veuillez cocher la case correspondante.

Budget d'opération annuel	Cotisation annuelle	Budget d'opération annuel	Cotisation annuelle
0 à 50 000 \$	<input type="checkbox"/> 100 \$	300 000 à 400 000 \$	<input type="checkbox"/> 630 \$
50 000 à 100 000 \$	<input type="checkbox"/> 150 \$	400 000 à 1 M \$	<input type="checkbox"/> 800 \$
100 000 à 150 000 \$	<input type="checkbox"/> 200 \$	1 M à 2 M \$	<input type="checkbox"/> 900 \$
150 000 à 200 000 \$	<input type="checkbox"/> 300 \$	2 M à 4 M \$	<input type="checkbox"/> 1 000 \$
200 000 à 300 000 \$	<input type="checkbox"/> 450 \$	4 M à 8 M \$	<input type="checkbox"/> 1 200 \$
		8 M \$ et +	<input type="checkbox"/> 1 500 \$

Frais d'administration 100 \$ (si applicable) _____ \$

Cotisation annuelle _____ \$

TOTAL _____ \$

Les taxes sont incluses. TPS : 119007607 - TVQ : 1006139228

Mode de paiement

Carte de crédit Visa Master Card

Numéro _____ Date d'expiration _____

À facturer

Chèque (libellez le chèque au nom de la Société des musées québécois)

Inscription facultative à un groupe d'intérêt spécialisé (GIS) – 2 au maximum

Que vous soyez déjà inscrit ou non, cochez la case correspondant à votre choix.

GIS professionnels

- GIS des archivistes de collection
- GIS des professionnels en éducation et en action culturelle
- GIS des techniciens et techniciennes en muséologie

GIS thématiques

- GIS en art contemporain
- GIS en muséologie scientifique et technique

Champs d'intérêt

- Collections et conservation
- Communication, marketing et édition
- Gestion
- Programmes publics (diffusion, éducation et action culturelle)

Veillez indiquer si votre institution honore les cartes de membre suivantes

- Société des musées québécois (SMQ)
- Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ)
et Association des journalistes indépendants du Québec (AJIQ)

J'atteste que l'institution muséale que je représente est un organisme à but non lucratif, ayant un lieu permanent ouvert au public, et que les renseignements mentionnés ci-dessus sont exacts.

Signature autorisée _____

Date _____

Veillez retourner ce formulaire accompagné de votre paiement, du dernier rapport annuel et d'un dépliant de votre institution à l'adresse suivante :

Société des musées québécois, C.P. 8888, succursale Centre-ville, Montréal (Québec) H3C 3P8

Vous recevrez votre carte de membre dans les quinze jours suivant la réception de votre paiement.

Pour toute information, communiquez avec la personne responsable des adhésions : 514 987-3264 poste 7806 ou par courriel : info@smq.qc.ca.

Critères d'admissibilité pour devenir membre actif (votant) de la SMQ

Est admissible toute institution muséale située au Québec correspondant à la définition suivante : « Institution muséale » désigne des institutions permanentes, à but non lucratif, œuvrant au Québec, au service de la corporation et de son développement, ouvertes au public, et qui réalisent à l'égard des témoins matériels de l'homme et de son environnement l'une ou plusieurs des fonctions suivantes : la recherche, le collectionnement, la conservation, l'éducation et la diffusion. »
(Source : Statuts et règlements de la Société des musées québécois, article 1.1)

Les institutions muséales regroupent sans s'y restreindre les musées, les centres d'exposition, les centres d'interprétation, les sites et monuments, les centres de sciences et les planétariums, les lieux de diffusion dépendant des centres d'archives et des bibliothèques, les institutions d'enseignement, les parcs naturels et toute autre institution ayant certaines ou toutes les caractéristiques d'un musée, ou donnant à des musées et à des professionnels de musées les moyens de contribuer à l'avancement des connaissances et au développement des pratiques dans les domaines de la muséologie et de la muséographie. Le lieu doit être au minimum un bâtiment ou une salle de bâtiment dédiée en permanence à la mise en valeur et à l'interprétation ou de divers contenus à caractère muséal. Ce lieu doit offrir un service d'accueil au public, à partir d'une grille horaire spécifique ou être accessible sur rendez-vous.